

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

---

23 NOVEMBRE 2018

---

MEMORANDUM D'ENTENTE

ENTRE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU CAP-VERT ET LE PARLEMENT DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE / FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

—  
PRAIA, LE 23 NOVEMBRE 2018  
—

Les Présidents de l'Assemblée nationale de la République du Cap-Vert et du Parlement de la Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles, réunis du 23 au 26 novembre 2018 à Praia (Cap Vert), ont marqué leur intention d'approfondir les liens entre les deux institutions, d'ores et déjà tissés dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

A cette fin, les parties souhaitent débattre sur des sujets d'actualité internationale relevant de la diplomatie parlementaire, enrichir, dans un esprit d'ouverture, leurs connaissances mutuelles du fonctionnement de leur institution parlementaire, dans une perspective de partage des savoir-faire et de modernisation du travail parlementaire. Ils veilleront notamment à un échange d'expériences en matière de grandes législations dans des thématiques qui touchent à leurs compétences respectives.

Confirmant leur volonté commune de donner à ces relations qui en découlent un élan durable, les Présidents conviennent de signer le présent mémorandum d'entente, en soulignant en particulier, leur attachement à la défense et à la promotion, dans les espaces culturels respectifs et dans l'espace francophone, tant de la langue française que des valeurs de paix, de justice, de démocratie et de

respect des droits de l'homme.

Les deux parties conviennent :

- d'organiser, à tour de rôle, dans leur assemblée respective, des réunions interparlementaires portant sur des thématiques concertées et d'accueillir, le cas échéant, lors de ces rencontres des experts, des membres de la société civile, des acteurs économiques ou politiques ou encore des diplomates ;
- que la première réunion thématique se déroulera en 2019 voire au plus tard en 2020, à l'invitation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les deux parties décident dès lors de la mise en place d'un groupe d'amitié mixte :

- dont la composition reflètera les différentes sensibilités politiques au sein de chaque assemblée ainsi que la représentation des deux genres
- dont l'objectif est de veiller à la réalisation des objectifs du présent mémorandum d'entente.

Fait à Praia, le 23 novembre 2018

Le Président du Parlement de la Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles

Philippe Courard

Le Président de l'Assemblée nationale du Cap-Vert

Jorge Pedro Mauricio dos Santos